

**Vœu relatif au boni de liquidation du GIP Paris 2024**

**Déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Sergio Tinti, et les élu-e-s du groupe  
Communiste-Front de Gauche**

Considérant l'obtention par la ville de Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;

Considérant la liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024;

Considérant le boni de liquidation du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que la ville de Paris, avec l'État et la région Ile-de-France, était l'un des membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant qu'à ce titre, la ville de Paris percevra une part de ce boni, proportionnelle à sa participation au Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 ;

Considérant que cette somme avoisine 1,6 millions d'euros ;

Considérant que la somme de 1 million d'euros a d'ores et déjà été inscrite au budget primitif 2018 ;

Considérant qu'il reste donc près de 600 000 euros à percevoir par la ville ;

Considérant que l'État s'est engagé à verser sa part du boni de liquidation au Centre National pour le Développement du Sport ;

Considérant que la Région Ile-de-France s'est engagée à utiliser sa part du boni de liquidation en soutien au sport pour tous ;

Considérant l'importance de l'héritage, placé au cœur du projet olympique et paralympique ;

Considérant les 6 ans qui nous sépare de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 ;

Considérant que l'héritage se construit dès aujourd'hui ;

**Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, de Sergio Tinti, et des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

**- la somme restante versée au titre du boni de liquidation du GIP Paris 2024 soit intégralement fléchée à la construction de l'héritage**